

### *La constitution*

Le Canada est le seul dominion dans lequel un parti majoritaire peut modifier la Constitution. Ce dernier ne peut pas le faire directement, mais indirectement, car nous sommes convenus d'approuver toute mesure législative qu'il souhaite que ce Parlement adopte.

Il parle dans cet extrait du Parlement britannique. Qu'on cesse de répéter que nous créons un nouveau principe en agissant comme nous le faisons. Ce sont eux qui nous demandent d'agir autrement qui vont carrément à l'encontre de la loi et des précédents, comme l'a fait remarquer le secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor. Mais nous en saurons davantage plus tard.

Il ne me reste qu'une minute ou deux, monsieur l'Orateur. Je dois dire que j'ai été quelque peu saisi, impressionné, déçu—je ne sais quel autre mot employer—quand j'ai vu ce qui s'est passé lors de la réunion des huit premiers ministres à Ottawa la semaine dernière. Je respecte les premiers ministres; je connais la plupart d'entre eux. Mais je dois dire que mon respect ne va pas jusqu'à m'associer à leur point de vue, et les premiers ministres ont montré la profondeur de leurs dissensions dans les conclusions qu'ils ont tirées jeudi dernier. Ils ont montré à quel point leur opinion quant à l'avenir du Canada et celles de la plupart des députés fédéraux étaient diamétralement opposées. Il suffit en effet d'examiner leurs conclusions de jeudi dernier pour se rendre compte qu'ils ont des vues tout à fait différentes des nôtres sur l'avenir du Canada et de la société canadienne.

Nous venons d'avoir sur la question constitutionnelle un débat non seulement enflammé mais aussi enrichissant à bien des points de vue, du moins pour moi, au cours duquel nous avons échangé de part et d'autre de la Chambre les opinions les plus divergentes. Je me souviens en particulier du jour où le ministre de la Justice a fait état des conclusions du comité mixte, auquel siégeait le distingué député de Provencher (M. Epp). Il nous a parlé des séances du comité au cours desquelles les représentantes de groupements féminins sont venues réclamer davantage de protection dans la constitution pour les femmes. Il a signalé également que le comité avait entendu les autochtones, les Indiens, les Inuit et les Métis. Il a parlé des handicapés et des groupes ethniques minoritaires qui ne font pas partie des deux grands groupes linguistiques. Ces gens sont tous venus réclamer un statut spécial. Ils ont dit: «Nous voulons que notre statut et nos droits soient protégés pour l'avenir». Ils invoquaient, pour justifier leurs revendications, leur patrimoine de Canadiens.

Le ministre de la Justice a alors déclaré—et les députés de l'opposition s'en souviennent certainement—que la charte traite précisément du caractère multiculturel de notre société. Eh bien, il admettait tous les groupes et le comité a admis tous les groupes en reconnaissant même les pauvres écossais comme moi; nous avons également été inclus dans cet héritage multiculturel. Cela m'a semblé constituer une démonstration plutôt éclatante de ce qui s'accomplissait au comité et de ce que faisait la Chambre.

● (1600)

Je ne peux oublier avoir lu le témoignage donné devant le comité par les représentants de la National Association of Japanese Canadians. Ce fut très touchant et émouvant de les entendre nous raconter leur 70 ans au Canada, en nous rappelant l'époque où ils devaient acquitter des impôts sans même jouir du droit de vote. Ils ont déclaré en autres choses:

... Il faut absolument prévoir une forme de garantie des droits de la personne et des droits civiques compte tenu de ce qu'ont subi les Canadiens Japonais.

Les membres du comité ont dû entendre leur appel quand ils ont déclaré:

Une charte des droits insérée dans la constitution pour empêcher que puisse se produire ce que nous avons subi est la moindre des choses que peut faire le Canada en guise d'amende honorable pour ce qui nous est arrivé et pour s'assurer que de telles injustices ne se répéteront jamais.

Pourquoi ai-je recours à cet argument pour illustrer la différence entre l'idée de ce que devrait être le Canada que se font les premiers ministres provinciaux et celle des députés qui siègent de notre côté de la Chambre? Pourquoi est-ce que je mentionne ce qu'a dit le ministre de la Justice? Je le mentionne parce que les premiers ministres Lyon et Bennett nous ont dit que lors de leur rencontre, alors qu'ils essayaient de parvenir à un accord, ils n'ont même pas parlé de la charte des droits de la personne.

**Des voix: Bravo!**

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, il est intéressant de voir le vice-premier ministre et ministre des Finances (M. MacEachen) participer au débat. D'habitude, il n'intervient que lorsque le gouvernement est en difficulté. J'ai déjà entendu le vice-premier ministre s'exprimer avec une extrême vigueur, tantôt pour attaquer, et tantôt pour se défendre. J'ai du mal à me souvenir d'une occasion où il ait jugé plus qu'aujourd'hui nécessaire de se défendre.

C'est que le gouvernement a grand besoin de se défendre. Nous nous rencontrons au moment où une étape de ce débat est sur le point de se terminer. Au nom de mon parti, je dois dire que nous abordons ce stade du débat avec une certaine fierté, car nous avons mené le bon combat pour que cette affaire se règle au Canada. Selon le plan que le premier ministre (M. Trudeau) avait élaboré, cette mesure devait avoir quitté le Canada au plus tard à Noël, de façon que la Grande-Bretagne puisse trancher cette question avant que les tribunaux canadiens aient pu statuer sur sa légitimité et que les Canadiens aient pu décider de son à-propos.

Nous le savons tous, si le Parlement—j'entends par là la Chambre des communes—existe, c'est pour adopter et améliorer au besoin les mesures qui sont bonnes, et c'est pour bloquer ou retarder, si possible, celles qui ne le sont pas. Mon parti et moi-même sommes fiers d'avoir su obliger le Parlement à retarder et à améliorer cette résolution.

**Des voix: Bravo!**

**M. Clark:** Il ne fait aucun doute que si la question de la constitution du Canada, question fondamentale pour le pays, est encore entre les mains des Canadiens aujourd'hui, c'est parce que le parti conservateur est resté sur ses positions et s'est battu et à la Chambre et dans le pays. Nous n'avons pas encore gagné la guerre pour la protection des institutions fédérales canadiennes, même si nous avons rendu cette victoire possible, mais nous avons démontré la vigueur du système parlementaire au Canada. Le gouvernement a usé de tous les moyens à sa disposition depuis la manipulation des Canadiens par les médias jusqu'à la malhonnêteté, dans nos relations diplomatiques, pour nous forcer à adopter cette résolution. Notre parti a prouvé, sans aucune aide du Nouveau parti démocratique, que le Parlement est assez fort pour empêcher l'imposition aux Canadiens de mesures mal conçues.